

L'abbaye de St-Maurice en Agaune et son trésor

Autor(en): **Muyden, B. van**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 8

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7323>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

L'ABBAYE DE ST-MAURICE EN AGAUNE ET SON TRÉSOR

(Suite et fin).

TROISIÈME PÉRIODE

Au commencement du IX^{me} siècle, *Arnulph*, fils naturel de *Louis le Débonnaire*, profitant de la faiblesse de son père, s'était emparé violemment du monastère et en percevait les revenus aux dépens de l'abbé *Adalonques*, qui cumulait cette charge avec celle d'évêque de Sion. Il en était résulté les discordes les plus déplorables. L'empereur comprit la nécessité d'y porter remède ; il éloigna son fils, rétablit *Adalonques* à la tête de l'abbaye et substitua aux moines indignes trente *chanoines séculiers*.

Mais cette réforme, qui fut sanctionnée par une bulle du pape *Eugène II*, ne devait pas suffire à protéger les religieux contre leurs propres écarts et contre les usurpations des seigneurs laïques, car les dissensions et les désordres se reproduisent à plus d'une reprise et le couvent dégénéré devient le théâtre de véritables scandales.

Vers la fin du X^{me} siècle, le nouveau royaume de Bourgogne eut à se défendre contre les invasions des Sarrasins et des Hongrois. Le roi *Conrad* réussit à les chasser de ses Etats, mais le passage de ces barbares causa un grand préjudice à l'abbaye de St-Maurice, dont les bâtiments

furent ruinés. Le fils de Conrad, Rodolphe III, vint en aide au couvent, dont il peut, dit M. Aubert, être considéré comme le sauveur. Il en confia l'administration à son frère, *Burkard I*, archevêque de Lyon, qui, le premier, prit le titre d'*abbé de St-Maurice*. Par les soins de ce prélat éclairé, le couvent répara les pertes qu'il avait éprouvées, ses biens, qui avaient été réunis au domaine royal, lui furent restitués.

Burkard II, évêque d'Aoste, neveu du précédent, lui succéda comme abbé de St-Maurice et comme archevêque de Lyon.

Rodolphe III, n'ayant pas d'enfants, institua comme héritier l'empereur *Conrad le Salique*. Lorsque le dernier roi de la Transjurane vint à mourir, l'abbé Burkard II, craignant de n'être pas maintenu dans les nombreuses charges qu'il occupait, s'allia avec *Eudes, comte de Champagne*, et *Gérolde, comte de Genevois*. Les trois alliés furent défaits par les armées de l'empereur que commandaient l'archevêque de Milan et le comte de Maurienne, *Humbert aux Blanches mains* (1034).

Burkard se soumit. Humbert reçut de l'empereur, en récompense de ses services, le Chablais, le Vallais et la terre de St-Maurice. C'est ainsi que la souveraineté, que les rois de Bourgogne avaient exercée pendant près de deux siècles sur St-Maurice, passa aux mains de la Maison de Savoie.

Un fils d'Humbert aux Blanches mains, *Aymon de Savoie*, évêque de Sion, devint prévôt, et à la mort de Burkard, abbé de St-Maurice, d'autres princes de Savoie succédèrent à Aymon. Les chanoines eurent beaucoup à souffrir de cette série d'abbés commendataires qui percevaient les revenus de la maison, ne se faisaient guère de souci des intérêts spirituels du monastère, et donnaient souvent aux religieux l'exemple d'une vie dissolue.

« La *commende*, dit M. de Montalembert dans son
» ouvrage sur les moines d'Occident, cette lèpre de
» l'ordre monastique, avait pour résultats de livrer le titre
» d'abbé, avec la plus grande partie des revenus d'un
» monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie
» régulière, trop souvent même à de simples laïques,
» pourvu qu'ils ne fussent pas mariés. Elle porta par-
» tout une atteinte profonde et capitale aux institutions
» régulières. »

QUATRIÈME PÉRIODE

De nouvelles réformes s'imposaient. Un pieux évêque de Grenoble, St-Hugues, les réclama et les obtint du comte Amédée III de Savoie. C'est ainsi que par une charte de 1128, approuvée par une bulle du pape *Honorius II*, le monastère fut encore réorganisé. Des chanoines réguliers remplacèrent les chanoines séculiers, et il leur fut enjoint de choisir à l'avenir leur supérieur parmi les religieux réguliers.

Amédée étant parti pour la Terre-Sainte, de nouvelles difficultés surgirent, son fils Humbert III y mit ordre, et remit pour la troisième fois l'abbaye en pleine possession de ses domaines. Le prévôt *Hugues* fut élevé à la dignité d'abbé. Dès lors, les abbés se succédèrent régulièrement, sinon toujours sans obstacle, du moins sans interruption.

En 1196, le pape *Célestin*, « voulant faire connaître la
» liberté et la dignité de l'abbaye de St-Maurice par un
» privilège et un ornement particuliers, et aussi récom-
» penser son dévouement au Saint-Siège et les mérites
» éclatants de son abbé (Guillaume I^{er}) » lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, l'usage de la mitre et de l'anneau pour la célébration de la messe dans leur église aux jours de fête.

Au point de vue des richesses de ce monde — qui pour le sage, dit-on, ne font pas le bonheur — l'abbaye de St-Maurice a subi de nombreuses fluctuations. Elle a possédé, à un moment donné, une quantité de biens-fonds, de revenus et de droits féodaux en Vallais, dans les pays de Vaud et de Fribourg, dans les évêchés ou archevêchés de Genève, de Lyon, de Vienne, de Grenoble et de Besançon, ainsi que dans la vallée d'Aoste. Mais les invasions des Lombards au VI^e siècle, des Sarrasins et des Hongrois au X^e, le passage des Français se rendant en Italie, plusieurs incendies, notamment en 1345, 1551 et 1693 et plus tard la révolution de 1798 la ruinèrent et lui firent perdre son importance.

Ses abbés, depuis 1150 jusqu'à 1798, étaient seigneurs temporels et spirituels de la vallée de Bagnes, de Salvan, Chouex, Verossaz, Chiètre et Vouvry en Vallais. Ils possédèrent aussi jusqu'en 1637 et 1671 Ollon, Gryon et Oron, dans le Pays de Vaud, enfin Auboranges, non loin de Promasens, dans le canton de Fribourg.

En 1728, le roi de Sardaigne *Victor Amédée II* conféra la croix de l'ordre de *St-Maurice et St-Lazare* à l'abbé *Louis Charlety* et à tous ses successeurs à l'avenir. En 1782 le roi de Sardaigne *Victor Amédée III* donna à son tour une preuve de l'intérêt qu'il portait au monastère de St-Maurice en conférant le titre de *comte* à l'abbé *Georges Schiner* et à ses successeurs.

En 1805, la Diète du Vallais agita la question de la suppression de l'abbaye ou de sa réunion avec la maison du St-Bernard. Une heureuse inspiration de l'abbé *Joseph Exquis* conjura le sort qui menaçait son monastère ; après des pourparlers avec le gouvernement et grâce à son appui, il fonda le collège de St-Maurice, qui a dès lors rendu de grands services au Bas-Vallais, dont il est devenu le centre intellectuel.

Au XIV^e siècle, les chanoines de St-Maurice s'étaient déjà occupés de l'éducation de la jeunesse ; en 1559, un premier collège avait été fondé, mais il n'eut qu'une existence éphémère, le gouvernement du Vallais l'avait supprimé pour en créer lui-même un à Brigue.

Cependant le danger auquel l'antique abbaye échappait en 1805 persistait. On sait comment, en 1810, Napoléon réunit le Vallais à l'empire français, sous le nom de département du Simplon. Un trait de plume, — le décret du 26 décembre 1810, — avait décidé de son sort, dont l'Europe fut informée par une simple insertion dans le *Moniteur*. Peu après cette brutale annexion, un autre décret de Napoléon ordonnait, tout en maintenant l'existence du collège, qui était déjà florissant, la réunion de l'abbaye à la communauté du St-Bernard.

Lorsqu'en 1814 les Français eurent été chassés du Vallais par les Autrichiens, l'abbaye fut rétablie et jouit de quelques années de tranquillité. Mais l'orage révolutionnaire qui ébranla la Suisse en 1830 et durant les années suivantes mit de nouveau en péril l'existence du monastère.

En 1834, dans la nuit du 10 février, une bande de forcenés attaqua la maison abbatiale et s'apprêtait à la piller et à la raser ; l'abbé François II de Rivaz réussit cependant à calmer les perturbateurs. Le digne prélat était souffrant et l'effort qu'il dut faire lui coûta la vie.

En 1840, le saint père, Grégoire XVI, qui portait un intérêt tout particulier aux ordres religieux, voulant mettre l'abbaye de St-Maurice à l'abri des conflits si fréquemment soulevés par l'évêché de Sion, conféra, par un bref du 3 juillet, aux abbés de cette maison, et cela à perpétuité, la dignité d'*évêque de Bethléem*, qui a été portée par Mgr Bagnoud et qui l'est actuellement par son successeur Mgr Paccolat. Le 4 août suivant, par un

nouveau bref du souverain pontife, les chanoines du chapitre de St-Maurice ont été assimilés à des chanoines de cathédrale et ont reçu la faculté de revêtir la *cappa magna*. Le nombre des chanoines honoraires fut fixé à douze.

Lors des troubles qui amenèrent en Suisse la guerre du Sonderbund, les religieux de St-Maurice purent craindre que l'existence de leur maison fût de nouveau mise en question.

L'opposition que le clergé vallaisan avait faite à la loi sur l'instruction publique et le maintien des immunités ecclésiastiques avaient exaspéré le parti libéral ; le Bas-Vallais se soulevant contre le Haut-Vallais, la guerre civile éclata en 1844 ; St-Maurice fut un moment au pouvoir des partisans de la *Jeune Suisse* ; une troupe en fureur arriva sur la place de l'abbaye en vociférant des menaces de mort contre l'abbé et voulut enfoncer ses portes. Le président de la ville s'interposant courageusement, réussit à empêcher le meurtre et le pillage. L'abbé Mgr Etienne Bagnoud ordonna à ses chanoines de quitter momentanément la maison et y resta seul.

Quelques jours après, les bandes révolutionnaires étaient défaites par les bandes de la *Vieille Suisse*, commandées par Adrien de Courten et Guillaume de Kalbermatten, et le Bas-Vallais occupé militairement par les Hauts-Vallaisans.

Lors de la guerre du Sonderbund, une division de l'armée fédérale, commandée par le colonel Rilliet, fut envoyée en Vallais ; à l'approche de ces troupes, l'abbé-évêque ordonna encore une fois à ses chanoines de le laisser seul, et fit mettre en sûreté le Trésor ; le couvent fut transformé en caserne, l'état-major s'installa dans les appartements de l'abbé ; mais grâce à l'esprit conciliant de Mgr Bagnoud et à la discipline des troupes fédérales,

aucun désordre ne fut commis. Les idées modérées l'emportèrent bientôt à Sion et le gouvernement du Vallais fit sa paix avec la Confédération le 29 novembre 1847. L'année suivante, la Suisse se donnait une constitution libérale qui mit fin aux dissensions dont elle souffrait depuis tant d'années.

Dès lors, les religieux de St-Maurice, au nombre d'une trentaine, ont pu vaquer en paix à leurs utiles travaux, Ils desservent les paroisses de St-Sigismond (à St-Maurice), de Plan-Conthey, d'Evionnaz, Verossaz, Fins-Hauts, Chouex, Outre-Rhône, Bagnes, Salvan et Volège, dont ils ont conservé les bénéfices depuis le temps où ils exerçaient sur ces localités des droits seigneuriaux, ainsi que celle d'Aigle. D'autres occupent au couvent les fonctions de prieur claustral, de procureur, d'inspecteur du pensionnat ou de professeurs. Leur collège, toujours florissant, compte une soixantaine d'écopiers, appartenant à toutes les classes de la société.

Nous avons dit qu'à plus d'une reprise, les bâtiments de l'abbaye de St-Maurice avaient été la proie des flammes. Cette circonstance nous explique l'aspect relativement moderne qu'ils présentent aujourd'hui. Ils forment un quadrilatère assez peu régulier, dont l'entrée principale et l'église occupent le côté Est, coupé en deux par une galerie bien éclairée où est installée la bibliothèque. L'église abbatiale actuelle ne date que du commencement du XVII^e siècle. Cette reconstruction, entreprise par l'abbé Georges de Quartéry, avait été rendue nécessaire par suite de l'effondrement de l'édifice, qu'un rocher, détaché de la montagne, détruisit en 1611.

Ses trois nefs sont d'une belle ordonnance, et seraient d'un effet imposant si la décoration en était plus simple. Les colonnes qui soutiennent la grande voûte et les retombées des voûtes latérales sont composées d'assises

de marbre noir et blanc ; ces deux couleurs alternent, disposition qui rappelle celle que l'on rencontre fréquemment en Italie ; pour leur exécution, on a employé évidemment les matériaux des basiliques primitives ; elles sont surmontées de chapiteaux toscans. « Les roses d'aba-
» ques, en croix de St-Maurice, dit Blavignac, sont une
» preuve de la non antiquité de ces chapiteaux ; car ce
» n'est guère qu'à partir de l'institution de l'ordre de St-
» Maurice, fondé par Amédée VIII à Ripaille en 1434,
» que cette croix tréflée fut en usage. » La nef principale se termine par un chœur assez vaste, au pied duquel s'élève un maître autel dédié à St-Maurice.

A gauche et à droite du chœur s'ouvrent des portes qui donnent accès aux sacristies où est renfermé le fameux trésor de St-Maurice et les reliques des saints martyrs.

Les stalles du chœur sont d'une exécution soignée, simples, mais d'un bel effet ; elles datent du commencement du XVIII^e siècle.

Le clocher, en style roman, terminé par une pyramide octogone, en maçonnerie de même que les quatre cônes qui la flanquent, est séparé de l'église. C'est la seule partie ancienne de l'édifice ; il remonte, suivant Blavignac, à la fin du X^e siècle. Des travaux y furent exécutés par les ordres du comte Pierre de Savoie. La mention qu'en font les panégyristes du Petit Charlemagne dans leurs chroniques a fait croire qu'il datait seulement du XIII^e siècle.

LE TRÉSOR DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

Pour terminer cette notice et fournir quelques renseignements destinés à orienter les visiteurs qui sont dans le cas de se rendre à St-Maurice, nous allons rapidement passer en revue les principales pièces du trésor, en prenant

pour guide M. Edmond Aubert, le savant archéologue français qui en a fait en 1872 une description détaillée et minutieuse accompagnée de planches remarquables. L'inventaire du trésor de St-Maurice a été dressé jadis par l'abbé *Milès* (1550-1572), il portait alors sur trente-trois numéros ; un autre inventaire fut fait au XVII^e siècle par *J. de l'Isle*, abbé de St-Léopold à Nancy, et publié dans les *acta sanctorum* des Bollandistes. De la comparaison entre les anciens inventaires et l'état actuel du trésor, il résulte que depuis deux siècles et plus il n'a disparu que quatre reliquaires, dont trois en bois. M. Aubert suppose qu'ils ont dû être anéantis le 20 août 1800, dans l'incendie qui dévora le village de Vionnaz où une partie des reliquaires de l'abbaye avaient été cachés lors de l'invasion des Français en 1798.

Parmi les chefs-d'œuvre de cette riche collection, il convient de citer en premier lieu la *grande châsse*, ou reliquaire dit de *St-Maurice*, et la châsse des *enfants de St-Sigismond*, toutes deux exécutées au repoussé en argent naturel ou doré, datant du XII^e siècle.

Puis la châsse donnée par l'abbé *Nantelme*, en cuivre argenté et doré, qui paraît remonter au XIII^e siècle. Un objet plus précieux encore, quoique d'un format plus exigu, est une *châsse-coffret*, décorée de verroteries cloisonnées, qui entourent un camée antique d'un travail merveilleux. M. Aubert suppose que ce coffret doit être l'œuvre d'orfèvres francs ou bourguignons de la fin du V^e ou du commencement du VI^e siècle ; il porte tous les caractères de l'art mérovingien.

Dans un tout autre genre, mentionnons le *vase en sardonix*, dit vase de *St-Martin*. Il est décoré de figures sculptées à la manière des camées, monté en verroteries cloisonnées enrichies de pierreries. Suivant M. Aubert, ce vase serait sorti de l'atelier de quelque artiste grec

vivant sous le règne de Constantin ou de l'un de ses successeurs immédiats. Les personnages sculptés sur ce vase appartiennent à la plus haute antiquité. Quelques archéologues ont cru y discerner les traits d'Ulysse revenant à Ithaque, d'autres y ont vu Achille à Scyros, entouré des filles du roi Lycomède ; c'est l'interprétation à laquelle se rattache M. Aubert ; pour M. Blavignac et d'autres critiques d'art, ce serait Clytemnestre offrant un sacrifice à Diane.

Les bienfaiteurs de l'abbaye semblent s'être ingéniés à la doter des spécimens les plus variés de l'orfèvrerie sacrée et profane. Une aiguière en or, décorée d'émaux cloisonnés, dite *aiguière de Charlemagne*, paraît être de provenance orientale. Suivant une tradition, elle aurait été donnée à ce monarque par le calife Haroun-al-Raschid, mais M. Aubert suppose qu'elle doit plutôt être l'œuvre de quelque artiste byzantin du VI^e ou du VIII^e siècle, qui aurait composé cette pièce avec des plaques venues d'Orient.

Indiquons encore, quoiqu'ils offrent moins d'intérêt que les objets précédents :

Le chef de St-Candidé, qui représente la tête du saint, vue jusqu'aux épaules et posée sur une base carrée, ornée de bas-reliefs, le tout en argent travaillé au repoussé, doré dans quelques parties (XI^e siècle) et le *bras de St-Bernard de Menthon*, en argent repoussé, couvert d'ornements en filigranes, d'émaux et de pierreries. Ce dernier reliquaire est un travail d'une rare perfection, appartenant au milieu du XII^e siècle. On ne peut en dire autant du *bras de St-Maurice* que M. Aubert n'hésite pas à qualifier de chef-d'œuvre de mauvais goût, imputable à la fin du XV^e siècle.

Le reliquaire de la Ste-Epine, don de St-Louis, et celui de *Stc-Appolonie*, tous deux en forme de monstrance,

l'un plat, l'autre cylindrique, portés sur tige, reposant sur un pied circulaire ou hexagonal, se font remarquer par l'élégance de leur forme et de leur dessin. (XIII^e et XV^e siècles.)

Les reliques des saints martyrs étaient parfois pour le couvent une matière d'échange. C'est ainsi qu'en 1260 Saint-Louis, qui avait une dévotion particulière pour St-Maurice et ses compagnons, envoya demander à l'abbé Gérold quelques-unes des reliques des Thébéens. « La » requête du roi ayant été favorablement accueillie par » le chapitre, l'abbé, nous dit M. Aubert, voulut apporter » lui-même le présent destiné aux églises de France ; il » partit avec les envoyés royaux et accompagné de » plusieurs chanoines de l'abbaye. Arrivé à Senlis, le » cortège fut reçu en grande pompe aux portes de la » ville ; les reliques, conduites d'abord processionnelle- » ment à la cathédrale, où l'on célébra un service » d'actions de grâces, furent déposées ensuite au château, » dans la chapelle consacrée à St-Denys. Mais comme » cette chapelle ne lui semblait ni assez spacieuse, ni » assez magnifique, St-Louis résolut de fonder une église » sous l'invocation de la Ste-Vierge, de St-Maurice et de » ses compagnons, afin de mieux honorer les reliques » qu'il avait obtenues. Il chargea Robert, évêque de » Senlis, de rédiger la constitution de la communauté qu'il » voulait installer pour desservir l'église des martyrs. »

Comme témoignage de sa reconnaissance, le roi de France donna à Gérold une épine de la sainte couronne, contenue dans la monstrance dont il vient d'être question. Il joignit à son présent une lettre qui est admirablement conservée et à laquelle est attaché encore un débris de sceau.

Charlemagne fut un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye d'Agaune, et comme on prête au riche, on

attribue aussi parfois à tel homme de bien des munificences qui ne sont pas de son fait. Le *ciboire, dit de Charlemagne*, qui a été transformé en reliquaire, appartiendrait suivant M. Aubert, au XIII^e siècle. C'est une pièce en argent doré, formée de deux hémisphères aplatis, portés sur un pied circulaire en doucine allongée. Sa décoration, un peu chargée, consiste en médaillons dont les sujets représentent l'annonciation, la visitation, l'ange annonçant aux bergers la naissance de Jésus et l'adoration des mages. Un autre *ciboire*, du même profil à peu près que le précédent, a été, également à tort, attribué à *Charlemagne* et à *St-Sigismond*. Sa confection ne doit pas remonter au delà du XII^e siècle. Par contre, la *croix-reliquaire* dite de *St-Louis*, pourrait bien, d'après son style, être un don de ce pieux monarque, car on y reconnaît tous les caractères de l'art du XIII^e siècle. « C'est, dit » M. Aubert, un chef-d'œuvre au double point de vue du » goût dans la composition et de la délicatesse dans » l'exécution. » Une autre *croix-reliquaire*, terminée à chaque extrémité par une fleur de lys, paraît à peu près contemporaine de la croix de St-Louis.

Une petite statue équestre haute de 585 millimètres, en argent, exécutée en partie travaillé au repoussé, en partie fondu ou ciselé, nous représente St-Maurice monté sur son cheval de bataille et armé de toutes pièces à la manière des chevaliers du XVI^e siècle, anachronisme fréquent à cette époque. Cette œuvre dénote peu de connaissances anatomiques ; le cheval est raide, ses jambes, son cou, sa tête sont mal dessinés, le cavalier est plus raide encore ; les détails du caparaçon et de l'armure, par contre, sont mieux traités. Cette pièce d'orfèvrerie sort évidemment d'un atelier allemand, elle a été donnée par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, ainsi que l'atteste une lettre conservée aux archives du couvent.

Quand nous aurons encore mentionné *une crosse en émail Chamflevé*, une autre dite de *Félix V* et les *chandeliers de Félix V*, nous aurons énuméré les principales pièces du trésor de St-Maurice. La première de ces crosses doit être sortie des ateliers qui fleurissaient à Limoges au XIII^e siècle, et dont les procédés étaient empruntés aux Arabes.

Pour obtenir ces émaux nuancés sans cloisonnage préalable, on opérait, nous dit M. Aubert, de la manière suivante :

« Après le refroidissement d'un premier émail, qui
» avait rempli les parties creusées dans le métal, l'ouvrier,
» à l'aide de la roue armée d'une molette, analogue
» à celle dont on se sert pour les pierres fines, creusait
» un compartiment dans ce premier métal et le
» remplissait d'un émail d'une autre couleur. La pièce
» était alors remise au feu, et la fusion faisait adhérer le
» nouvel émail à l'ancien sans les mélanger. Cette opéra-
» tion se renouvelait autant de fois qu'il y avait de
» nuances à fixer. »

La crosse de Félix V, en argent naturel ou doré, en partie travaillé au repoussé, en partie fondu et ciselé, est décorée de quelques émaux. Sa base hexagonale est surmontée d'un pinacle tronqué dans lequel sont creusées à un premier étage des niches abritant les figures de St-Pierre, de St-Paul, St-André, St-Jean, St-Jacques et d'un sixième apôtre qu'il est impossible de déterminer, ses attributs ayant disparu. Le style de ce monument a un caractère architectural, surchargé d'ornements, il manque de simplicité ; il porte bien la trace du XV^e siècle où il a dû être fabriqué et qui était une période de décadence. C'est néanmoins une pièce remarquable.

Bien qu'appartenant à la même époque, les chandeliers donnés à l'abbaye de St-Maurice par le pape Félix V

(Amédée VIII de Savoie) lui sont fort supérieurs, ils sont d'un style plus sobre et d'une exécution plus ample.

L'impression que laisse une visite au trésor de St-Maurice est profonde. On ne peut manquer d'être frappé d'admiration en contemplant ces beaux types de l'art de l'orfèvrerie depuis le VI^e jusqu'au XVII^e siècle. Quelques-uns se font remarquer par la naïveté de leur conception, naïveté qui est dans le génie des époques où ils ont été confectionnés, mais l'habileté d'exécution déployée par les auteurs de ces reliquaires est bien digne de fixer l'attention des amateurs de l'art.

Le trésor de St-Maurice renferme des richesses archéologiques dont la Suisse peut être fière, et l'on doit être reconnaissant envers les religieux qui ont mis un soin pieux à le conserver à travers les singulières épreuves par lesquelles a passé leur antique maison. Qu'il nous soit permis en terminant d'exprimer un regret.

Pourquoi, au lieu de disposer ces monuments de l'art sacré dans de solides et spacieuses vitrines où le fidèle, aussi bien que le simple amateur, pourrait les contempler et les admirer à son aise, les entasse-t-on dans des buffets d'où le religieux auquel la garde en est confiée les tire successivement pour les montrer aux visiteurs ? Ceci dit, nous tenons à remercier Mgr Paccolat et Messieurs les chanoines de St-Maurice de l'amabilité avec laquelle ils font les honneurs de leur maison.

B. VAN MUYDEN.

